

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2018
Rapporteur :
Monsieur André GUENEGAN**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Création d'une station ouverte de gaz naturel véhicules

L'agglomération a depuis 2001 fait le choix du gaz naturel véhicules (GNV) pour alimenter sa flotte de bus. Afin de favoriser la diversification des filières énergétiques, il est proposé de profiter des installations existantes, au dépôt QUB, de compression de gaz pour permettre la création d'une station ouverte de GNV.

Le GNV est un carburant alternatif avec de très faibles émissions de particules fines et d'oxyde d'azote par rapport à un véhicule diesel. Son développement en France s'inscrit dans les objectifs de la loi de transition énergétique qui fixe des objectifs de réduction de 40 % des gaz à effet de serre d'ici 2030, et le développement de transports propres pour améliorer la santé et la qualité de l'air. Dans ce cadre, la région Bretagne a confié aux syndicats d'énergie des 4 départements l'installation de stations-services GNV-BIOGNV afin de soutenir le report de motorisation diesel vers le gaz. Les transporteurs et autocaristes sont particulièrement concernés.

Par convention signée le 6 avril 2001, l'agglomération a mis à disposition de GN Vert, filiale d'ENGIE, un terrain situé au sein du dépôt de bus afin que cette société y installe et exploite une station G.N.V affectée à l'usage des bus. Aujourd'hui, 41 bus roulent au GNV.

Ces bus sont ravitaillés la nuit avec un système de compression lente qui permet de faire le plein en 6 heures. Ce système de compression est peu utilisé en journée et pourrait être optimisé en aménageant une station GNV ouverte au public.

Le projet de station ouverte porté par la communauté d'agglomération sera de nature à renforcer l'offre locale pour la distribution de ce carburant alternatif, et pourrait être l'occasion de développer les véhicules propres autres que les bus, pour les collectivités et sociétés privées qui le souhaitent. Il complétera la boucle « biogaz » constituée par la production locale de gaz renouvelable.

La convention à intervenir définit les modalités de mise à disposition :

- le bien mis à disposition est composé d'un terrain d'une superficie de 100 m² situé dans l'emprise du dépôt actuel du réseau de transports en commun de Quimper Bretagne Occidentale, d'un local d'environ 60 m² situé sur ce terrain, et d'un terrain d'une superficie de 400 m² environ, situé à l'extérieur du dépôt de bus ;
- ce bien sera affecté à la construction et l'exploitation par GNVert d'une station de distribution de GNV en direction du public ;
- le montant annuel de la redevance d'occupation est fixé à 1 000 € HT ;
- la durée de la convention sera consentie à compter de sa date de signature, et jusqu'au 31 décembre 2029.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser monsieur le président à signer la convention d'occupation entre Quimper Bretagne Occidentale et GN Vert ;
- 2 - d'autoriser le délégataire du réseau de transports à signer le contrat de vente de carburant à intervenir avec GN Vert.